

Compte-rendu du bureau du 29/01/2019

Présents: Yves, Monique, Cédric, Annick, Colette, Hervé, Bernard.

Obsèques d'Odette OSSANT jeudi 31 janvier

14h 30 à 15h 50 Cérémonie salle Municipale Nantes Nord 73 avenue du Bout des Landes

15h 55 à 16h 15 déplacement de la salle municipale au cimetière Parc

16h 15 Inhumation au Cimetière Parc Zone T (c'est au fond du cimetière) - Place Réseau Cohors-Asturies

Nous préparons un bouquet au nom de l'Asamla (Cédric).

Rupture conventionnelle d'Ana Panchout

Rencontre d'Ana accompagnée d'un représentant de la CFDT avec Yves et Cédric : accord sur la rupture conventionnelle et le montant de l'indemnité. Par contre, Ana a demandé un rattrapage pour le différentiel entre son contrat de 20h/semaine et le minimum de 24h stipulé par la loi ANI. Yves a pris conseil auprès du cabinet Racine: si le contrat est antérieur à 2014 (ce qui est le cas pour Ana), la salariée doit exprimer sa demande par écrit de vouloir travailler 24h/semaine :

« En l'absence de demande d'augmentation de la durée du travail durant ces périodes par les salariés concernés et en particulier votre déléguée du personnel, la structure n'est pas tenue d'appliquer une durée minimale de 24 heures. Les salariés visés peuvent donc poursuivre leur contrat selon la durée du travail initialement convenue en-deça de ce seuil.

Votre déléguée du personnel n'est donc pas juridiquement fondée à solliciter de rappel de ce chef, sauf si cette dernière avait sollicité une évolution de son contrat de travail durant la première période à laquelle il n'aurait pas été répondu en justifiant le refus. »

Mais, dans la précipitation, un virement pour ce rattrapage a quand même été fait : plus de 500 heures à 10,40 €/h ; difficile à rattraper maintenant. Le bureau propose un courrier d'explication (projet à rédiger par Hervé et Bernard) à remettre à Ana à la fin de l'entretien finalisant la rupture conventionnelle (à fixer), ceci pour nous protéger d'autres demandes identiques.

Comité des financeurs

Il a eu lieu ce matin. Voir le compte-rendu modifié en pièce jointe. Les demandes de financements à faire (Cédric) sans oublier l'interprétariat téléphonique:

- le département en priorité
- l'état dès que l'appel à projet arrive
- le renouvellement de la convention avec le CHU

Rencontre IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) mardi 29/01/2019 17h-19h
voir compte-rendu joint

Prélèvements financiers

Ils sont à faire sur le compte-courant et non sur le livret bleu (en particulier les salaires)

Tatiana PECTU : voir la convention avec la mission locale (Cédric)

Représentation de l'ASAMLA au réseau national

Assemblée générale constitutive de l'association le jeudi 7 février à PARIS. Françoise CHAILLEUX et Cédric y représenteront l'ASAMLA. Voir avec Françoise (Yves) si elle accepte de s'engager avec une suppléance désignée par le CA.